



Charte de déontologie

Concours régional en vue du concours national Miss Pin-Up France

La candidate confirme sa volonté de participer à l'élection de sa région pour le titre de **Miss Pin-Up** (ou Dauphine) et s'engage à représenter avec fierté et honneur son territoire ainsi que l'image et les valeurs de **Miss Pin-Up France**.

En intégrant ce concours, elle adhère pleinement aux principes et valeurs suivants :

1 – Respect et comportement

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes impliquées dans l'élection : autres candidates, partenaires, bénévoles, jury et comité.
- Adopter en toutes circonstances une attitude bienveillante, aimable et ouverte, notamment vis-à-vis du public.
- Se comporter avec grâce, élégance et distinction, en veillant à une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène, coiffure, maquillage, attitude).
- Ne pas avoir de comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux valeurs du concours, fondées sur l'élégance, le respect et la solidarité.

2 – Image et moralité

- Ne pas associer son image à des contenus ou partenariats à caractère érotique, pornographique, discriminatoire, politique, religieux ou idéologique.

Miss Pin-up France® – Tous droits réservés.

Les règlements, chartes, concepts, contenus et visuels sont la propriété exclusive du Comité Miss Pin-up France.
Toute reproduction, imitation ou copie, même partielle, sans autorisation expresse du Comité, est strictement interdite et pourra être sanctionnée par la loi conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, ainsi qu'aux dispositions relatives à la concurrence déloyale.

- Ne pas consommer de substances illicites, et s'abstenir de fumer ou de consommer de l'alcool lors des représentations publiques (une consommation modérée et discrète peut être tolérée en dehors de celles-ci).
 - Être digne de confiance et préserver une bonne réputation, en toutes circonstances.
-

3 – Utilisation du titre et représentations

- Ne pas utiliser son titre ou porter son écharpe sans l'accord préalable de sa délégation régionale (ou du comité national).
 - Soumettre à validation toute proposition relative au titre ou à l'élection (interview, reportage, shooting, passage radio ou TV, défilé, prestation rémunérée ou bénévole, etc.).
 - Ne pas utiliser le titre à des fins politiques, militantes, commerciales ou personnelles contraires à l'esprit du concours.
 - Rappeler que le titre de Miss ou Dauphine n'est pas un métier : il s'agit d'une distinction honorifique. La délégation n'a aucune obligation de fournir des opportunités ou gratifications en dehors des événements prévus.
 - Pour les shows ou représentations extérieures, la candidate ou l'élue doit se rapprocher de sa délégation ou association partenaire afin de définir, le cas échéant, un cadre ou une participation respectueuse des professionnels et de l'investissement des bénévoles.
-

4 – Engagements liés à l'élection nationale

- Les élues régionales (Miss et Dauphines) doivent participer à l'élection nationale, qui se tient chaque année le dernier week-end d'octobre.
 - Un budget personnel doit être prévu pour couvrir les frais liés aux **3 jours obligatoires** (hébergement, repas, transport). Le coût moyen est actuellement estimé entre **150 € et 250 €** selon les années et le lieu de l'événement.
 - Les informations précises sur l'organisation et les frais, sont communiquées chaque année par le comité national, dès confirmation du lieu.
-

5 – Sanctions et destitution

- Tout manquement aux valeurs ou règles de la présente charte peut entraîner l'exclusion du concours ou la destitution du titre, sans préavis.
- En cas de destitution, les écharpes, couronnes et cadeaux remis devront être restitués.
- Les frais d'inscription ne pourront, en aucun cas, être remboursés en cas de désistement ou de disqualification.

Miss Pin-up France® – Tous droits réservés.

Les règlements, chartes, concepts, contenus et visuels sont la propriété exclusive du Comité Miss Pin-up France.
Toute reproduction, imitation ou copie, même partielle, sans autorisation expresse du Comité, est strictement interdite et pourra être sanctionnée par la loi conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, ainsi qu'aux dispositions relatives à la concurrence déloyale.

6 – Engagement formel de la candidate

Par la signature de ce document, la candidate atteste avoir pris connaissance de la présente charte et déclare s'engager à respecter les valeurs et principes qui y figurent.

Prénom, nom :

Pseudonyme :

Adresse postale :

.....
.....

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Région de candidature :

Date :

Signature, précédée de la mention manuscrite : « Lu et approuvé, bon pour accord »

Miss Pin-up France® – Tous droits réservés.

Les règlements, chartes, concepts, contenus et visuels sont la propriété exclusive du Comité Miss Pin-up France.
Toute reproduction, imitation ou copie, même partielle, sans autorisation expresse du Comité, est strictement interdite et pourra être sanctionnée par la loi conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, ainsi qu'aux dispositions relatives à la concurrence déloyale.